

FOURNITURE DE DISPOSITIFS MEDICAUX STERILES 2027 – AO27DMS



Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes
Direction des Achats, Equipements, et de la Logistique
Cellule des marchés
CS 10217
38043 Grenoble Cedex 09

QUESTIONS – REPONSES

	QUESTIONS	REPONSES
1.	Concernant l'index DM Durables, il est indiqué au CCAP, que nous devons faire le nécessaire pour l'obtenir. Si nous n'avons pas cet index, nous ne pouvons donc pas faire une offre ?	Bonjour, la clause dont vous faites référence est une clause d'exécution du marché qui s'applique aux entreprises ne possédant pas cet INDEX. Vous pouvez faire une offre même si vous ne possédez pas l'INDEX. Je vous laisse vous rapporter à l'article 6 du Règlement de la consultation intitulé Examen des candidatures et des offres pour ce qui concerne la notation de la valeur environnementale.
2.	Bonjour, Pouvez-vous me confirmer l'adresse de livraison des spécimens. D'avance, merci. Bien cordialement	Bonjour, l'adresse de remise des spécimens est mentionnée à l'article 5.3 du Règlement de la consultation.
3.	Bonjour, Pouvez-vous préciser quelle forme de compresse (hémostatique cellulose oxydée) est attendue au lot 553 : standard, haute densité ou fibrillaire ? Merci Cordialement	Standard mais vous pouvez faire une proposition pour toute les tailles et toute la gamme.
4.	Bonjour, concernant la clause environnementale à l'article 4.4.6, si le marché nous ait attribué, et que nous n'avons pas l'index DM durables, est-il obligatoire de l'obtenir pendant la durée du marché ? Merci	La clause que vous mentionnez a été ajoutée dans le cadre de la loi climat et résilience qui nous oblige à compter du 22 aout 2026 à ajouter une clause d'exécution environnementale. Dans ce CCAP, nous souhaitons vous encourager à obtenir cet INDEX durant la phase d'exécution du marché. Aucune pénalité n'a été prévue en cas de non-respect. Je viens de m'apercevoir d'une erreur de police à cet endroit, je procède donc à la correction du CCAP.